Mise en ligne : 7 décembre 2020. Dernière modification : 12 octobre 2023.

www.entreprises-coloniales.fr

## SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DE L'OUEST-AFRICAIN (SOBOA), Dakar

création des Brasseries du Maroc www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Brasseries\_du\_Maroc.pdf de la Compagnie de Bordeaux www.entreprises-coloniales.fr/empire/Compagnie\_de\_Bordeaux.pdf et des Brasseries de la Meuse

S.A., déc. 1928, Dakar.

COMMERCE ET INDUSTRIE AUX COLONIES (Le Monde colonial illustré, 1er janvier 1929)

### **MAROC**

— Une nouvelle exportation marocaine. — Il s'agit du malt, indispensable pour la fabrication de la bière et que les Brasseries du Maroc se disposent à exporter en quantités appréciables sur Dakar, où le même groupe financier vient de créer une industrie nouvelle au Sénégal, la brasserie, avec un rayon d'action qui s'étendra sur toute la côte ouest de l'Afrique, de Saint-Louis jusqu'à Brazzaville.

On nous signale le passage à Casablanca de M. Pierre Geisenberger <sup>1</sup>, directeur général des Brasseries de l'Ouest africain, qui, après un séjour d'études à l'usine de Casablanca, va se rendre à Dakar pour mettre sur pied la nouvelle entreprise.

Jusqu'à présent, l'Afrique occidentale recevait du Maroc de la bière en bouteilles. Cette exportation, qui avait déjà atteint un développement intéressant, va faire place peu à peu à l'exportation des malts de brasserie.

### Bière La Gazelle

**BRASSERIES DU MAROC** 

(L'Information financière, économique et politique, 27 juin 1930, p. 3, col. 1)

. . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le portefeuille-titres s'est élevé de 2.865.000 fr. à 5.972.000 fr. ; il comprend des participations dans les Brasseries de l'Ouest-Africain et dans cinq filiales exploitant des entrepôts dans les principales villes du Maroc... La brasserie que construit la Société des Brasseries de Ouest-Africain, à Dakar, sera terminée avant la fin de l'année.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> De parents suisses, élevé à Paris, juif pieux, il habite le Brésil en 1914, rentre en France pour participer à la guerre (5 fois blessé, cité à l'ordre de la division), y perd son frère Albert (*L'Univers israélite*, 21 février 1919). Administrateur de la Compagnie Hôtelière de l'Ouest Africain à Dakar (1930). Il s'établit en Égypte vers 1933, y devenant administrateur-directeur de la Société des bières Bomonti et Pyramides à Alexandrie. Père de deux filles : Françoise Jeannette (Alexandrie, 15 août 1934-Romilly-sur-Seine, 2 juin 2009) et Anne-Marie (Neuilly, 18 sept. 1935-Eaubonne, 12 février 2018).

### GRÂCE AU CRÉDIT NATIONAL HÔTELIER Dakar est devenu habitable .

Pourquoi pas toute l'A.O.F. ? (*L'Ouest-Africain français*, 11 octobre 1930) www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/CHOA.pdf

M. Walch, le très distingué administrateur du Crédit national hôtelier..., d'accord avec les Brasseries du Maroc, est allé au Sénégal, en mai 1928, pour confirmer ou infirmer les options prises à Dakar sur les principaux hôtels, ainsi que sur un terrain destiné à la construction d'une brasserie. [...]

Au retour à Paris de M. Walch, et sur avis favorable de sa part, la Société des Brasseries du Maroc constitua la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain, et la Compagnie hôtelière de l'Ouest-Africain, avec le concours des Brasseries de la Meuse et du groupe de la Compagnie de Bordeaux dont font partie les maisons Gradis, Maurel et Prom, Manuel frères, Devès et Chaumet et Denis frères.

La Société des Brasseries de l'Ouest-Africain, au capital de dix millions de francs, a édifié, depuis, à proximité du port de Dakar, une importante brasserie qui fonctionnera en novembre prochain et alimentera en bière toutes les colonies environnantes.

\_\_\_\_\_

Brasseries du Maroc (Journal des finances, 19 juin 1931)

La société a étendu son activité à l'Afrique Occidentale en créant une filiale, la Société des Brasseries de l'Ouest Africain, dont le principal établissement est installé à Dakar.

Brasseries du Maroc (Journal des finances, 24 juin 1932)

La société exerce maintenant son activité en Afrique Occidentale, par l'intermédiaire d'une filiale, la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain, dont l'usine a été mise en marche en 1930, et qui fabrique, outre la bière, de la glace et des boissons gazeuses. Il est possible également que cette filiale ait concouru dans une certaine mesure aux résultats de l'exercice écoulé.

Allées [sic] et venues (Paris-Dakar, 14 juin 1933)

Sur le *Koutoubia* se trouvaient aujourd'hui les personnes suivantes qui rejoignent la France :

M. Bosc, directeur adjoint de Dakar-Niger, M. Duvat, inspecteur du Véritas, M. Pupat, dir. des Etabl. Régis, le colonel Lucas et sa famille, M. Plossu, directeur des Brasseries de l'Ouest-Africain, M. Desrousseaux, agent de la Nosoco.

asseries de l'Odest-Afficairi, IVI. Desiroussea

## Le Concours photographique deParis-Dakar (*Paris-Dakar*, 6 décembre 1935, p. 1, col. 4)

Le concours photographique que nous avons organisé a remporté un grand succès. Plusieurs centaines de photos nous sont parvenues de tous les coins de l'A. O. F.

Une sélection des 400 meilleures épreuves a été soumise mercredi à l'appréciation d'un jury, placé sous la présidence de M. l'inspecteur général Charton, comprenant M. Delmas, administrateur de la Manutention africaine; M. Delporte, directeur des Brasseries de l'Ouest-Africain; M. Giraud, inspecteur de police; M. Massias, professeur au cours secondaire; M. Michel, administrateur des Colonies; M. Miller-Ranson, artistepeintre; M. Watier, administrateur des colonies.

\_\_\_\_\_

### Coupe de « La Gazelle » (*Paris-Dakar*, 24 février 1936, p. 4, col. 5)

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro la mise en compétition d'une coupe offerte par M. Delporte, directeur des Brasseries de l'Ouest-Africain, à faire disputer par les clubs pratiquant le rugby.

Le Comité fédéral des sports nous communique que, réunie pour fixer les conditions de cette compétition, la Commission technique de rugby en a déterminé le règlement et arrêté comme suit le calendrier des rencontres :

.....

## SÉNÉGAL (La Dépêche coloniale, 15 mars 1936)

Bières. — Il existe à Dakar la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain, fabricant la bière « La Gazelle » et alimentant d'une bonne part le Sénégal. Des bières bon marché sont d'autre part importées de Marseille en fûts pour être conditionnées à Dakar. Les bières de marques sont reçues de France ainsi que de Belgique, Hollande et Allemagne.

AEC 1937/327 bis — Société des Brasseries de l'Ouest africain (SOBOA), Siège social, route de Bel-Air, DAKAR (Sénégal).

Correspondant en France : Société technique de brasserie, 13, rue Lafayette, Paris (9e). Tél. : Trinité 06-33-34-35. — Télég. : Sotecbra-Paris ; Brassoa-Dakar. — © : National.

Capital. — Société anon. fondée le 18 décembre 1928, 10 millions de fr. en 20.000 actions de 500 fr. ent. libérées. — Parts : 10.000.

Objet. — Exploitation d'une brasserie à Dakar.

Conseil. — MM. Raoul de Lestapis [Devès et Chaumet], présid.; Albert de Bary, viceprésid.; R. Gaston-Dreyfus, Jacques Orcel <sup>2</sup>, admin.-dél.; A. Charbonnier <sup>3</sup>, Georges Dreyfus, Philippe Kreiss, J. Lorfèvre, Henry Maurel, Louis Pierre <sup>4</sup>, Société marocaine des pays tropicaux (représentée par M. Gaston Gradis 5).

(Les Annales coloniales, 13 juin 1938)

Le colonel Tranchant, le colonel de Laroubine, M. Guedeney, directeur général de l'E. E. O. A.\*, M. et Mme Pierre, des Brasseries de l'Ouest-Africain, et M. Cornu, qui quitte ses fonctions d'agent commercial d'Air-France\* à Dakar, se sont embarqués à Dakar sur le Foucauld pour rentrer en France.

> LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'A. O. F. (Étude de la Chambre de Commerce de Dakar) (L'Usine, 14 juillet 1938)

une brasserie employant 200 personnes (Brasseries de l'Ouest-Africain)

**BRASSERIES DU MAROC** (L'Information financière, économique et politique, 12 avril 1939, p. 2)

Brasseries de l'Ouest-Africain. — L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 26 avril a trait, notamment, à l'approbation d'un projet d'augmentation de capital de 5 millions de francs par l'émission d'actions privilégiées.

> **FAITS DIVERS** INCENDIE (Paris-Dakar, 11 décembre 1946, p. 2, col. 4)

Un important tas de coques d'arachides entreposé aux Brasseries de l'Ouest Africain, a pris feu mardi matin.

Les pompiers, alertés, ont fait la part du feu afin de préserver les bâtiments voisins.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SOCHEPAR-Casablanca.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Jacques Orcel (1884-1956): ingénieur E.C.P., bras droit du banquier René Gaston-Dreyfus, administrateur délégué des Brasseries du Maroc. Voir encadre : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Brasseries\_du\_Maroc.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Alphonse Charbonnier : directeur à Casablanca, puis administrateur à Paris (1936) des Brasseries du

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Louis Étienne Pierre (1876-1950) : professeur à l'École de brasserie de Nancy (1919-1928), ingénieurconseil, puis administrateur des Brasseries du Maroc. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Brasseries\_du\_Maroc.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Gaston Gradis (1889-1968) : d'une famille d'armateurs bordelais. Polytechnicien, administrateur de nombreuses sociétés coloniales, ancien président de la Compagnie de Bordeaux, président de la Société marocaine des pays tropicaux (SOMAPAT). Voir encadré :

En 1947, la société recherche un comptable *européen*, en 1948 un mécanicien *européen*, en 1949 deux chauffeurs-livreurs *africains*.

\_\_\_\_\_

### AÉROPORT DE YOFF (*Paris-Dakar*, 21 décembre 1947, p. 2, col. 4)

Parmi les passagers du DC-4, parti mercredi soir de Yoff pour la Métropole, nous relevons les noms de MM. Gaeges, du Service géographique ; Lavril, de la Compagnie Automobile Sénégalaise ; Trossevin, directeur de l'Agence Havas en A.O.F. ; Dayan <sup>6</sup>, de la Brasserie la Gazelle ; M. et M<sup>me</sup> Nigoule de la SOCOPAO, etc.

ARRIVÉES (*Paris-Dakar*, 21 décembre 1947, p. 2, col. 4)

— Dans le DC -4 d'Air-France arrivé dimanche à 3 h. du matin, se trouvaient MM. Iweins d'Eeckutte, consul général de Belgique ; Diop Alioune, conseiller de la République ; Soucail Pierre, Soucail Paul, Orcel Jacques, administrateur des Brasseries de l'Ouest-Africain ; le Père Courtois Jean, membre du Conseil supérieur de l'administration pénitentiaire

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DE L'OUEST-AFRICAIN (SOBOA) Société anonyme au capital de 25 millions C. F. A. (BALO, 22 décembre 1947)

Objet de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'émission de ces 30.000 actions nouvelles et ultérieurement de leur cotation éventuelle en Bourse.

La publication relative à l'augmentation de capital figurant dans la présente notice a été publiée dans le numéro 2321 du Journal officiel de l'Afrique occidentale française, du samedi 6 décembre 1947 et un rectificatif dans le numéro 2325 du samedi 20 décembre 1917.

Société des Brasseries de l'Ouest africain : L'un administrateur délégué, RENÉ GASTON-DREYFUS, demeurant à Paris, 22, avenue Raphaël, et faisant élection de domicile en ses bureaux, 13, rue La-Fayette, à Paris (9e).

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DE L'OUEST-AFRICAIN DAKAR

### **AUGMENTATION de CAPITAL**

<sup>6</sup> Louis Dayan : fondateur de l'Usine de produits chimiques « Le Croissant » à Dakar (Sarl, 1958), membre de la chambre de commerce de Dakar (1950), administrateur de la Société des brasseries de la Côte-d'Ivoire, fondateur de la Société de limonaderies et brasseries d'Afrique (Solibra) à Abidjan (1958) et de Tonic-Afric à Dakar (1958) : embouteillage Schweppes et Pepsi-Cola.

### (se reporter au journal Paris-Dakar du 8 décembre 1947) erratum (*Paris-Dakar*, 13 février 1948, p. 2, col. 8)

Un administrateur P. GUIEYSSE.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2291:

Brasseries de l'Ouest africain

Conseil: MM. R. de Lestapis, pdt; Ph. Kreiss, v.-pdt; J. Orcel et R. Gaston-Dreyfus<sup>7</sup>, adm.-d.; F. Maurel, Ch. Monnier, L. Pierre, Société chérifienne de participations représentée par MM. G. Gradis, A. Charbonnier, J. Curral, H. Faivre, P. Guieysse.

Commissaires aux comptes : MM. Bidegain et Marcou.

Avalanche de glace sur Dakar (*Paris-Dakar*, 26-30 août 1948)

La Société des Brasseries de l'Ouest-Africain — département froid — a l'honneur d'informer la population qu'en raison des aménagements ultramodernes apportés à ses installations frigorifiques, elle est en mesure, dès à présent, de fournir mensuellement 400 tonnes de glace supplémentaires.

Livraisons à domicile ou achat direct à l'usine.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> René Gaston-Dreyfus (1886-1969), ingénieur ECP, banquier à Paris : www.entreprises-coloniales.fr/empire/Gaston-Dreyfus\_et\_Cie.pdf

### Publicité



Annuaire des entreprises coloniales, 1949, p. 72.

### À DAKAR

BOULISME (*Paris-Dakar*, 28 janvier 1949, p. 2, col. 7-8)

La coupe des Brasseries de la Gazelle a été remportée par l'équipe Leroy, Pezzi, Ortéga qui surclassa la triplette Lavrero, Autran, Bissières, réellement dans un mauvais jour.

La direction des Brasseries de l'Ouest-africain est à remercier tout particulièrement pour l'effort constant qu'elle déploie dans le domaine sportif.

« LES PREMIERS SERONT LES DERNIERS » Et la course des garçons de café de Dakar patronnée par les bières LA GAZELLE remporte un beau succès C'est THIAM SU,

un vrai marcheur, qui s'adjuge la première place TREIZE CONCURRENTS TROP PRESSÉS AYANT ÉTÉ ÉLIMINÉS (Paris-Dakar, 18 mai 1949, p. 4, col. 4-5)

Le grand événement sportif de la journée de dimanche a été sans contredit l'épreuve de marche des garçons de café de Dakar.

Patronnée par les bières « la Gazelle », cette compétition, qui était organisée pour la première fois à Dakar, a obtenu un magnifique succès.

Si les « garçons de café » de notre ville n'ont pas encore l'habitude de ce genre de sport, il est certain qu'il a suscité un vif intérêt tout au long du parcours et qu'il fut bien difficile au service d'ordre de contenir la foule des supporters enthousiastes qui suivirent... en courant les 56 concurrents qui s'étaient présentés au départ.

Ce fut d'ailleurs une course fort amusante.

« Aucun concurrent n'arrivera dans les conditions imposées », s'époumonait un des organisateurs.

En fait, il y eut une grosse surprise à l'arrivée, lorsque les treize premiers franchissant la ligne blanche en vainqueurs dans un temps record, se virent éliminés, pour avoir couru — bien mieux l'un d'eux plus malin et se voyant distancé coupa au plus court et arriva trois minutes avant le peloton — Mais derrière il restait encore une vingtaine de concurrents — des sages — qui voulaient respecter les règles.

Et ce fut le nº 45, Thiam Sli, du bar Bodega's, qui fut tout étonné d'être sacré, champion 1949 des garçons de café de Dakar.

Au classement par équipe prix « Vivor » c'est l'équipe du Novelty : Kane Sidy et Ans Léman qui remportèrent la première place.

Quant aux éliminés, ils se consolèrent en pensant qu'ils feraient « mieux la prochaine fois » car devant un tel succès, nul doute que les garçons de café ne disputent chaque année, sous les auspices des bières « La Gazelle », la grande épreuve corporative Le départ de cette course avait été donné par M. Laborde, directeur des Brasseries de l'Ouest-Africain.

De nombreuses primes ont été offertes par les bières « La Gazelle » et les cafés, bars et restaurants tout au long du parcours.

### **CLASSEMENT INDIVIDUEL**

Voici les résultats de l'épreuve:

### PRIX « LA GAZELLE »

- 1er: Thiam Sli, du Bodega's, i es 4 kilomètres en 33 minutes;
- 2. Kane Sidi, du Novelty.
- 3. Ans Léman, du Novelty.
- 4. Abdoulaye, du Paris.
- 5. Dia Samba, du Bon Coin.
- 6. Sire, du Central.
- 7. Mamadou Sy, de La Paillote.
- 8. Amadou Hane, du Café de l'Est.
- 9. Alassane Abdoul, du Métropole.
- 10. Niang Souleman, des Wagons-Lits.
- 11. Sire, du Métropole.
- 12. Amadou, du Ponty.
- 13. Mamadou S., des Wagons-Lits.
- 14. So, de l'Hôtel de Ville.
- 15. Abdoulaye Iba, des Wagons-Lits.

Dernier classé : Boube, du Bar André.

### CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Première équipe : Novelty (Kane Sidi) et (Ans Leman).

2e équipe : Métropole (Alassane Abd), et (Sire).

P. B.

**AVIS** 

La Société des Brasseries de l'Ouest Africain a le plaisir d'informer le public soudanais que son usine de Bamako ouvrira le 1er février 1950.

À partir de cette date, elle mettra à la disposition de la population 15 tonnes de glace par jour, et toute la gamme de ses boissons hygiéniques : bière, limonade, eaux gazeuses, sirops, sodas, ainsi que ses délicieux Judor.

La Direction

1950 : capital porté de 60 à 150 millions de fr. C.F.A. par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 500 à 750 fr. C.F.A. et par l'émission au pair de 80.000 actions de 750 fr. C.F.A.

S	OCIÉTÉ E	SOCIÉTÉ	ES DE L'OUEST	AFRICAIN
NUM	néro du certificat	DIVISÉ EN 20.000 ACTIONS dont 190.000 actions ordina Statuts déposés chez	DO0.000 DE FRANCS C.F.A.  DE Z50 FRANCS C.F.A. CHACUNE  GOLET, 0.000 actions privilégiées  AGUS VIERUS, Notaire à Dakar  JAL AVAKAR	NOMBRE D'ACTIONS
(	Certificat d'Ad		Nominatives de 750	Francs C. F. A.
8000	M			
0)	rant à crit sur les registres de la s nominatives entièrement			
UN ADMINISTRATEUR, Dakar, le		Par délégation du Conseil d'Administration.		
1				
			<u>XXXXXXXXX</u>	
		BORDEREAU DES	ACTIONS INSCRITES	######################################

Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\_Jacques\_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DE L'OUEST-AFRICAIN (SOBOA)

Société anonyme

Capital social: 1.500.000.000 de francs C.F.A. divisé en 200.000 actions de 750 francs C.F.A. chacune Statuts déposés chez Me Clavius Marius, notaire à Dakar

Siège social à Dakar

CERTIFICAT D'ACTIONS PRIVILÉGIÉES NOMINATIVES DE 750 FRANCS C.F.A. entièrement libérées

> Un administrateur (à gauche) : Raoul de Lestapis Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Dakar, le

Weisshoff grav., Paris

## La 2º course des garçons de café organisée par les « BRASSERIES de l'OUEST-AFRICAIN » a remporté un triomphal succès (*Paris-Dakar*, 8 juin1950, p. 5, col. 3-5)

La deuxième course des garçons de café a remporte un grand succès populaire et même sportif à tel point qu'il convient d'intégrer cette course spectaculaire dans les classiques dakaroises ; tout comme à Paris, d'ailleurs, où la course des garçons de café remporte chaque année un succès imagé et orchestré par la presse et les actualités cinématographiques.

Dakar n'a rien a envier à Paris, car les organisateurs ont bien fait les choses, micros, hauts parleurs, caméras multiples, rien n'y manque, pas même la classique voiture découverte sur laquelle un opérateur, d'ailleurs bien connu des amateurs du cinéma dakarois, M. Archambeau, filme le déroulement de la course.

À 17 heures donc, place Protêt, devant le café du même nom, tout le monde est en place et les organisateurs de cette course si sympathique parmi lesquels M. Dayan, directeur général des Brasseries « La Gazelle », M. Laborde directeur commercial ; MM. Le Gall, Barbedette, chefs de service, etc, s'apprêtent au départ et font placer les concurrents ; au signal de M. Dayan, les concurrents qui tiennent — comme il se doit — un plateau sur lequel se trouvent un verre et une bouteille de bière « La Gazelle » évidemment, s'en vont d'un pas rapide cependant que certains, n'insistant pas, retournent au paddock, renonçant à disputer leurs chances.

Peu après, les concurrents reviennent place Protêt, et certains dont le n° 21, le n° 29, passent nettement détaches du reste du peloton. Tous les spectateurs sont frappés de la bonne tenue des concurrents dont certains arborent de pittoresques dossards au nom de leur établissement. L'allure général est rapide mais personne, contrairement à l'année précédente, ne court, le règlement l'interdisant d'ailleurs formellement.

Vers 18 h. 30, un brouhaha annonciateur parvient des allées Canard — Les voilà! Le premier concurrent, précédé d'une cohorte cycliste et suivi de gamins qui l'encouragent, arrive superbe d'allure et franchit la ligne d'arrivée en vainqueur, après avoir mené toute la course.

Moussa Sy (n° 21) du Central est donc classé 1<sup>er</sup>, ayant parcouru les 4 km. 100 du parcours en 30' exactement.

```
2. Sy Abdou (n° 29) en 30' 10" (Hanoï);
3. Touré Abdou (n° 37) en 30 20" (Central);
4. Daouda (n° 36) Café de l'Est;
5. Sy Mamadou (n° 3) Bar André.
3. Kali Niang (n° 13) Protêt;
7. Ly Amadou (n° 27) Paris;
8. Marius (n° 38) de l'Olympique (mais pas de Marseille);
9. Amadi Daft' (n° 15) du Ponty;
10. Kaye Kane (n° 35) Café de l'Est;
```

- 11. Sy Doudou (nº 18) Cyrnos
- 12. Loubacar (nº 34) Bordeaux ;
- 13. Omar Sow (n° 24) Bon Coin ;
- 14. Mamadou Sow (no 23) Ponty;
- 15. Amadou Sali (nº 8) l'Escale ;
- i.6. Oumar Diallo (nº 9) l'Escale.
- Le « Central » enlève le Prix JUDOR de.2.000 francs.
- En effet, le « Central » classe 2 coureurs dans les trois premiers :
- Le 1<sup>er</sup> Moussa Sy et le 3<sup>e</sup> Touré Abdou.

Avec 2 serveurs aussi rapides, nul doute que l'on ne soit vite servi au « Central ».

Le « Café de l'Est » est classé 2e et enlève le prix de 1.000 francs avec Daouda (nº 36) classé 4e et Kane Kaye (nº 35). classé 10e.

3e prix l'« Escale » qui classe 2 coureurs : Amadou Sali (nº 8) 15e, et Oumra Diallo (no 9) 16e — Prix 500 francs.

Comme on peut le voir, les organisateurs n'ont rien négligé pour assurer le succès de cette course qui fut en tous points remarquable.

Félicitons sans réserve, M. Dayan, directeur général des Brasseries de l'Ouest Africain, et ses collaborateurs. à qui l'on doit cette magnifique réussite

DAKAROIS!

UNE BONNE NOUVELLE! (*Paris-Dakar*, 5 août 1950, p. 1, col. 6-7)

Grâce à ses nouvelles installations frigorifiques, la Société des Brasseries de l'Ouest-Africain, a le plaisir de vous informer qu'à dater de ce jour,

ELLE ACCEPTE LES

demandes de fournitures de glace

Livraisons régulières assurées chaque jour à DAKAR et BANLIEUE.

AEC 1951/351 — Société des Brasseries de l'Ouest africain (SOBOA),

Siège social : Section de Bel-Air, DAKAR (Sénégal).

Correspondant en France : Société française pour l'industrie en Afrique (SOFRINA) 13, rue Lafayette, PARIS (9e).

Capital. — Société anon., fondée le 18 décembre 1928, 150 millions de fr. C. F. A. en 200.000 act. de 750 fr. ent. libérées dont 190.000 ord. et 10.000 priv. — Parts : 10.000.

Dividendes nets en fr. C. F. A.: 1° Act. ord.: 1948, 73 fr. 80, 1949, 84 fr. — 2° Act. priv.: 1948,14.3 fr. 50; 1949, 243 fr. 60. — 3° Parts: 1948, 114 fr.80; 1949,215 fr. 88.

Objet. — Exploitation d'une brasserie à Dakar (Bières marque « La Gazelle », limonades, sirops, jus de fruits, glace, eaux gazeuses. — Entrepôts, embouteillage

Conseil. — MM. Raoul de Lestapis [Devès et Chaumet], présid.; Gaston-Dreyfus et Ph. Kreiss, v.-présid.; Jacques Orcel et Henri Faivre, admin. dél.; Alphonse Charbonnier [Gaston-Dreyfus], Jean Curral, Pierre Guieysse, Frédéric Maurel, Christian Monnier [Neuflize], Brasseries et glacières de l'Indochine, Sté chérif. de participations (repr. par M. Gaston Gradis).

### BRASSERIES DE L'OUEST-AFRICAIN (L'Information financière, économique et politique, 31 juillet 1951)

La société a mis en service au début de cette année, son nouveau matériel d'embouteillage automatique et l'extension de ses affaires du Sénégal l'a amenée à installer à Kaolack un entrepôt direct qui fonctionne depuis mars 1951.

Le conseil espère que les affaires de la société au Soudan se développeront largement, les ventes et les résultats de l'entrepôt de Bamako confirmant les prévisions.

\_\_\_\_\_

# APRÈS LES GALAS NAUTIQUES « NEPTUNIA » un bal d'adieux au Lido a remporté un énorme succès (*Paris-Dakar*, 22 septembre 1951, p. 1, col. 6-7)

Le groupe des ballerines de la S. N. Strasbourg, des plongeurs et plongeuses danois et français, a quitté hier matin, à 8 heures, par l'avion spécial « D.C. 3 » d' « Aigle-Azur », affrété par « Neptunia » et faisait escale le soir même à Agadir où une nocturne était organisée.

Ce soir, ce sera Casablanca qui les accueillera, et après la deuxième réunion dimanche, ce sera la rentrée vers Paris.

Après les trois galas de Dakar qui furent une réalisation remarquable, retenons que nos visiteurs n'hésitèrent pas à se « produire » une quatrième fois, sous la forme d'une réunion populaire où près de 500 soldats, marins et enfants purent assister à ce merveilleux spectacle.

Le soir même, un bal d'adieux groupait au Lido tous les participants, leurs dirigeants, groupés autour de la table d'honneur de l'amicale des Alsaciens-Lorrains où l'on remarquait la présence de M. Erhard, directeur général des Finances de l'A.O.F., le colonel Stengel, président d'honneur de l'Amicale, M Schrey, président actif, M. et Mme Graziani, président p. i. de la CCAI, et de nombreux Alsaciens-Lorrains qu'accueillait M. Rolland, président du « Neptunia », en compagnie de MM. Audoubert 8 et Lejal, des Brasseries de l'Ouest-Africain.

Assistance de choix où la toilette rivalisait de goût et de charme, un orchestre d'une réelle qualité et dont l'entrain fut particulièrement apprécié.

Chants, musique, et voire même un délicieux poème, donnèrent à cette soirée un style de belle allure et chacun se retira quelque peu grisé par cette semaine si chargée d'agréables surprises.

Bravo « Neptunia », c'est un « coup de maître » que Dakar n'oubliera pas.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1913 :

Brasseries de l'Ouest africain

Conseil: MM. R. de Lestapis, pdt; Ph. Kreiss, v.-pdt; J. Orcel, adm.-d.; H. Faivre, adm.-d.; A. Charbonnier, J.. Curral, P. Guieysse, F. Maurel, Ch. Monnier, Brasseries et glacières de l'Indochine, Société chérifienne de participations (représentée par M. G. Gradis), adm.

Commissaires aux comptes : MM. Bidegain et Marcou.

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES DE L'OUEST-AFRICAIN (SOBOA) [Desfossés 1956/1905]

S.A., 1928, Dakar.

Lestapis (Raoul de)[1883-1959][Ép. Madeleine Begouën)[adm. dél. Devès & Chaumet > Diakandapé, Société coloniale de gérance et d'études...], 1832 (Cie fr.-indoch.), 1905 (pdt SOBOA), 1907 (v.-pdt Bracodi).

Kreiss (Philippe)[ép. Germaine Peugeot > François (ép. Suzanne Odier) > dir. techn. Brass. Meuse], 1127 (Glaenzer-Spicer), 1894 (adg Brasseries de la Meuse), 1901 (v.-pdt Brasseries du Maroc), 1902

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Albert Audoubert : associé de l'Usine de produits chimiques « Le Croissant » à Dakar (Sarl, 1949).

(Brasseries du Nord-Marocain), 1905 (Brasseries de l'Ouest-Africain), 1907 (Brasseries de la Côte-d'Ivoire) [+ Coproa (conserv. ananas en Guinée)].

Gaston-Dreyfus (René)(1886-1969), 1552 (pdt Carr. maroc.), 1901 (v.-pdt Brass. Maroc), 1902 (Branoma), 1904 (pdt Brass. Cameroun), 1905 (v.-pdt Brass. Ouest afr.), 1907 (v.-pdt Bracodi), 1908 (BGI), 2193 (Pap. de Paris).

Faivre (*Henri* Jules)[Belfort, 1899-Neuilly, 1977][dir. gén. des Brasseries Hommel (BGI) à Hanoï (1928), dir. des BGI à Saïgon (1934), dir. des Brasseries du Maroc à Casablanca (1936), pdt des Francs-Comtois de Casablanca (1938)], 1759 (Comptoir frs du Maroc), 1901 (adm. dél. Brasseries du Maroc), 1902 (adm. dél. Branoma), 1903 (Quilmès), 1905 (adm. dél. Brass. ouest africain), 1907 (adm. dél. Brass. Côted'Ivoire).

Curral (Jean)(ép. Gve Lepage. Ing. ECP)[gr. Gaston-Dreyfus], 1552 (Carr. maroc.), 1904 (Brass. Cameroun), 1905 (SOBOA), 1907 (Bracodi).

Guieysse (Pierre)[ /xx], 1905 (1948-1975 adm. SOBOA).

Maurel (Fréd.)[Maurel frères], 1905 (SOBOA).

Monnier (Chr.)[NSM], 39 (Foncière-vie), 60 (Foncière-incendie), 73 (Concorde), 335 (P.-O.), 608 (Huaron), 1375 (Bozel-Maletra), 1901 (Brass. maroc.), 1905 (SOBOA).

Orcel (Jacques)[1884-1956][Ingénieur E.C.P.], 1552 (Carr. maroc.), 1759 (Comptoir frs du Maroc), 1901 (Brass. Maroc), 1902 (Branoma), 1905 (SOBOA), 1907 (Bracodi).

Compeab [Cie européenne et africaine de brasseries] repr. par Plossu [BGI].

Sochépar (Gradis).

#### **COMMISSAIRES AUX COMPTES:**

Bidegain, 1776 (comm. cptes Diakandapé), 1905 (comm. cptes SOBOA), 1907 (comm. cptes BRACODI).

Marcou, 1905 (comm. cptes Brasseries de l'Ouest-Africain), 1907 (comm. cptes BRACODI).

SIEGE SOCIAL : Dakar, Route de Bel-Alr. Correspondant à Paris . Société Française pour l'Industrie en Afrique (SOFRINA), 13, tue La-Fayette. Tél. : TRI. 08-33.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en décembre 1928, dont la durée expire le 31 décembre 1999.

CAPITAL SOCIAL: 270 millions de fr. C.F.A. divisé en 90.000 actions de 3.000 fr. C.F.A. dont 87.500 actions ordinaires et 2.500 privilégiées. Porté en 1948 à 40 millions de fr. C.F.A. par l'émission à 1.500 fr. C.F.A. de 30.000 actions ordinaires de 500 fr. C.F.A. (3 nouv. pour 5 anc.). Porté en 1949 à 60 millions de fr. C.F.A. par l'émission à 1.500 fr. C.F.A. de 40.000 actions ordinaires de 500 fr. C.F.A. (1 pour 2). Porté en 1950 à 150 millions de fr. C.F.A. par incorporation de réserves et élévation du nominal des actions de 500 à 750 fr. C.F.A. et par l'émission au pair de 80.000 actions de 750 fr. C.F.A., jouissance 1er janvier 1950. Porté en 1953 à 270 millions par émission à 3.600 fr. C.F.A. de 40.000 actions de 3.000 fr. C.F.A. (1 pour 5). Actions de 750 fr. C.F.A. regroupées en 1953.

PARTS DE FONDATEUR : 10.000. (Société civile.) Aucun droit de souscription dans les augmentations de capital.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Dans les 8 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

RÉPARTITION DES EXERCICES : 5 % à la réserve légale, Intérêt cumulatif de 6 % aux actions privilégiées. Sur le solde : 15 % aux actions privilégiées. Cependant, dans le cas où les bénéfices de l'exercice ne permettraient pas de distribuer. au minimum, 8 % de dividende total aux actions ordinaires, les actions privilégiées n'auraient droit qu'à 10 % de ce même solde. Sur le surplus : 6 % d'intérêt non cumulatif aux actions ordinaires, 10 % au conseil, 3/4 aux actions ordinaires, 1/4 aux parts de fondateur, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.

LIQUIDATION : Après paiement du passif et remboursement de toutes les actions sur un pied d'égalité, le solde pour les 3/4 aux actions et 1/4 aux pans.

TRANSFERTS : à Dakar, au siège social. Les demandes en France sont faites par l'intermédiaire de la Société française pour l'Industrie en Afrique (SOFRINA).

SERVICE FINANCIER : (Paiement des coupons) : Siège social, Banque de l'Afrique Occidentale, de Neuflize, Schlumberger et Cie, Gaston-Dreyfus et Cie.

COTATION: Parquet « Cote Desfossés » actions et parts 24. — Notice SEF: AL 210.

Actions ordinaires : Office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca.

COUPONS NETS AU PORTEUR (en francs C.F.A.): Actions ordinaires No 16 (1er octobre 1951), 84 fr.; 17 (1er octobre 1952), 100 fr. 80; 18: droit de souscription (1 pour 5); 19 (1er octobre 1953), 101 fr.; 20 (1er octobre 1954), 86 fr.; 21 (1er octobre 1954), 344 fr.; 21 (1er octobre 1955), 97 fr.; 2 (1er octobre 1955), 388 fr,

Actions privilégiées: No 15 (1er octobre 1951), 391 fr. 80; 16 (1er octobre 1952), 478 fr. 80; 17: droit de souscription (1 pour 5); 18 (1er octobre 1953), 479 fr.; 19 (1er octobre 1953), 710 fr.; 1 (1er octobre 1954), 2.840 fr.; 20 (1er octobre 1955), 867 fr.; 2 (1er octobre 1955), 3.468 fr.

Parts de fondateur : No 11 1er octobre 1951), 294 fr. ; 12 (1er octobre 1952)I, 399 fr. ; 13 (1 1er octobre 1953), 399 fr. ; 14 (1er octobre 1954), 548 fr. ; 15 (1er octobre 1955), 681 fr.

	Bénét. déclarés (1)	Amort. + réserves	Divid. act. privilégiée	Divid. act. ord.	Divid. parts
	(en 1.000 fr. CFA)		(en fr. CFA)		
1945	5.873	2.268	80 00	100 00	50 00
1946	8.472	4.497	85 00	80 00	50 00
1947	9.562	4.131	110 00	80 00	70 00
1948	24.769	14.618	175 00	90 00	140 00
1949	40.156	22.514	290 00	100 00	257 00
1950	55.682	26.861	470 00	100 00	350 00
1951	74.059	38.708	570 00	120 00	475 00
1952	85.101	48.980	570 25	120 25	475 00
1953	79.861	27.818	3.321 63	402 34 (2)	640 93
1954	90.060	29.175	4.000 00	447 52	785 47

BILANS AU 31 DECEMBRE (En 1.000 francs C.F.A.)

<sup>(1)</sup> La société ne publie pas de comptes de profits et pertes.(2) Actions regroupées. Les actions de 760 fr. C.F.A. reçoivent privil. : 830 fr. 40 ; ordin. : 100 fr. 58.

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	150.000	150.000	150.000	270.000	270.000
Réserves et provisions	102.112	119.443	143.565	148.948	151.590
Dette flottante	31.459	158.528	241.458	160.389	123.052
Dividende et tantièmes	28.720	35.351	36.120	52.042	60.881
Compte d'ordre	8.072	1.378	1.305	1.182	4.980
	<u>320.363</u>	464.700	<u>572.448</u>	632.561	<u>610.506</u>
ACTIF					
Immobilisations	105.615	171.134	207.112	199.292	174.213
Réalisable :					
Stocks, approvisionnements, etc.	93.409	141.266	197.203	169.821	132.476
Participations, portefeuille	66.495	66.495	105.713	165.005	164.505
Débiteurs	33.299	69.146	55.540	80.164	99.975
Disponible	11.512	13.128	4.767	15.992	37.263
Compte d'ordre	10.033	3.531	2.113	2.287	2.074
	<u>320.363</u>	<u>464.700</u>	<u>572.448</u>	<u>632.561</u>	<u>610.506</u>

### WW 1979:

GUIEYSSE (Pierre, Charles), industriel. Né le 22 janv. 1899 à Versailles (S.-et-O.). Fils de Charles Guieysse, industriel, et de Mme, née Louise Jouaust. Mar. le 10 déc. 1940 à M<sup>lle</sup> Frédérique Gratzmuller. Études : Collège de Saint-Germain-en-Laye, Faculté des sciences de Paris. Dipl. : certificat de mathématiques générales. Carr. : secrétaire général puis administrateur délégué des Établissements français de l'Ouest africain (1922-1926), administrateur délégué puis président de la société des automobiles de la Côte d'Afrique (1927-1960), administrateur délégué puis président de la Compagnie (1930-1972), président de la Sénégalaise de transports en commun à Dakar (depuis 1947), président de la Biscuiterie de Médina à Dakar (1952-1972), président de la Copadag à Dakar (1960-1967), président-directeur général des Biscuits Vignal\* (1960-1967), de la Biscuiterie de l'Amandier à Lyon (1962-1967), vice-président de Sodifrance (1964-1967), administrateur des Brasseries de l'Ouest africain\* (1948-1975), conseiller (1955) puis conseiller honoraire du commerce extérieur de la France (depuis 1971). Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre 39-45, officier de l'ordre national du Sénégal. Adr. : prof., av. Bourguiba, Dakar ; privées, 4, bd de l'Est, Dakar (République du Sénégal) et 4, av. des Tilleuls, 78290 Croissy-sur-Seine.

1966 (juin) : absorption de la Cie hôtelière de l'Ouest Africain (C.H.O.A.) : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/CHOA.pdf

\_\_\_

### Afrique noire francophone Les brasseries et les fabriques de boissons gazeuses • Une usine au moins dans chaque pays, sauf en Mauritanie (Europe France Outre-Mer, février 1972)

Au Sénégal, une brasserie, une fabrique de boissons gazeuses (et deux autres moins importantes, les Sodas de Dakar et Tonic-Afric <sup>9</sup>).

La Société des Brasseries de l'Ouest-africain (SOBOA), au capital de 522 millions F CFA dont SOGEPAL possède 40,94 %, a été créée en 1928 à Dakar ; 957 millions ont été investis fin 1971, dont 53 millions cette dernière année. D'une capacité de 150.000 hl, l'usine a vendu en 1970-1971 112.000 hl de bière « La Gazelle », « Stork beer » et « Feingold », 91.000 hl de boissons gazeuses (et 30.000 t de glace), en augmentation sur 1969-1970, où sur le chiffre d'affaires a été de 1.167 millions F CFA.

La Société dakaroise de boissons gazeuses (SODAGA) à Dakar [démarrage en 1957, selon Jean Suret-Canale] — dont le capital de 49 millions F CFA est à SOGEPAL pour 99,57 %, investissements fin 1971 : 52 millions — a une capacité de 30.000 hl de boissons gazeuses, dont du « Coca-Cola » fabriqué sous licence. En 1970, 20.700 hl ont été produits, en léger accroissement sur 1969 (19.000 hl), exercice où le chiffre d'affaires s'est élevé à 150 millions F CFA.

1973 (octobre) : absorption de la Société dakaroise de boissons gazeuses (SODAGA).

Dafsa, *Liaisons financières*, 1978, p. 585 :

SOGEPAL (SOCIÉTÉ DE GESTION ET DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET ALIMENTAIRES)

15, rue du Berri, Paris, 75008 PARIS

PARTICIPATIONS S.O.B.O.A. (BRASSERIE DE L'OUEST AFRICAIN)(SÉNÉGAL) 52.28

1982 : absorption de la Société industrielle des brasseries du Sénégal (SIBRAS) créée en 1973 par un groupe suisse.

1984 (avril) : les Brasseries et glacières internationales absorbent la SOGEPAL.

## SOBOA (Société des brasseries de l'Ouest-Africain)

Le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1986 qui fait ressortir, après dotation d'une provision pour le renouvellement de l'outillage et du matériel, un résultat positif de 26.529.689 F CFA, contre un bénéfice de 173.048.715 F CFA — pour l'exercice antérieur.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Tonic Afric (Dakar, 1958) : créé par les familles Dayan et Jessula : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Tonic\_Afric-Dakar.pdf

Il sera proposé à l'assemblée générale du 15 mai prochain de reporter à nouveau ce résultat.

Bien que les conditions économiques soient en voie d'amélioration, la tendance à la baisse du marché des boissons au Sénégal persiste.

L'activité de la société suit la même évolution, les ventes de soft drinks compensant toutefois le tassement des bières.

1990 (janvier) : Castel rachète les Brasseries et glacières internationales www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Brasseries\_glacieres\_internationales.pdf

### André FONTANA, directeur général

Sénégal: Bouteilles en plastique : la SOBOA se rattrape sur la concurrence par Mouhamed Diané (Le Soleil (Dakar), 13 mai 2006) fr.allafrica.com

Les habitudes des Sénégalais changent en matière de consommation de boisson gazeuse. Ils préfèrent de plus en plus les bouteilles en plastique à la place de celles en verre. Alors, il était temps que la SOBOA s'adapte.

On attendait la riposte. Elle est arrivée. La Société des brasseries de l'Afrique de l'Ouest (SOBOA) a lancé officiellement hier ses produits en emballage perdu (PET). Comprenez les bouteilles en plastique. On sentait depuis quelque temps que la SOBOA perdait de la clientèle face à ses concurrents. Leur avantage : les emballages en plastique. « C'est une nouvelle exigence des consommateurs, reconnaît le directeur général de la SOBOA, André Fontana. Et puisque le client est souverain, il faut le satisfaire. »

Journée régionale de l'excellence à Matam : Les 51 meilleurs élèves récompensés www.faireensemble.info [sd, 2007-2008]

Cinquante et un (51) meilleurs élèves des classes de CM2 des communes de Matam, Ranerou et Kanel qui se sont brillamment illustrés au cours de l'année scolaire, ont été récompensés. Ils ont reçu plusieurs récompenses, samedi dernier, des mains du directeur général de la Société des Brasseries de l'Ouest Africain, André Fontana et des autorités locales.

Des ballons de football, bicyclettes (VTT), baladeurs, trousseaux CD, fournitures scolaires et autres cadeaux. Ce sont là les différentes récompenses que les jeunes élèves ont reçues après une année de dur labeur.

La cérémonie co-organisée par les responsables de la Soboa et de la société Coca-Cola, en partenariat avec la mairie et l'IDEN de Matam, a été empreinte de solennité comme ce fut le cas à Ziguinchor en 2004 et 2006. Plusieurs lots de cadeaux ont été offerts aux élèves les plus méritants. À l'occasion, André Fontana, a indiqué que sa société, comme toutes les entreprises citoyennes, essaie, avec ses propres moyens, d'apporter sa contribution, pour aider et encourager les parents d'élèves et les

enseignants, dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement des enfants adolescents.

Former des citoyens

Pour lui, la connaissance dispensée par les maîtres, leur permettra de mieux évoluer dans la vie, en comprenant ce que la société leur propose. L'éveil à la morale fera d'eux, des citoyens conscients de leurs responsabilités. « Nous le savons tous, a-t-il martelé, le rôle de l'Education nationale est primordial. Tout est rendu possible, a-t-il poursuivi, par la volonté des parents. Sans eux, rien ne peut être fait.

C'est pourquoi, aujourd'hui, cette fête nous permet de les féliciter, de les encourager à continuer leur effort dans cette période difficile ». Au Sénégal, a-t-il souligné, on trouve de magnifiques éducateurs. Pour eux aussi, « notre idée est de leur montrer, par cette fête, que la société civile ne les oublient pas ». Il a encouragé les enfants primés à persévérer dans la voie de l'excellence, avec la conviction que cette fête donnera à ceux qui ont bien moins réussi, l'envie de mieux faire.

L'adjoint à l'Inspecteur d'Académie, Lamine Sakho, a laissé entendre que l'action de la Soboa est en phase avec le Pdef qui met l'accent sur la qualité, « une priorité du ministère de l'éducation ». Soulignant que l'ensemble des élèves talentueux sont représentés dans le palmarès de cette année, Lamine Sakho s'est dit convaincu que chaque élève est en mesure d'incarner l'excellence, avec le souhait que cette journée de l'excellence soit pérennisée. L'adjoint au gouverneur, Oumar Baldé et le représentant du Conseil régional, Dahirou Bâ, se sont également réjouis de cette grande fête de la jeunesse qui conforte l'intérêt particulier que le chef de l'Etat et le gouvernement accordent à l'éducation.

Le Soleil

### Fabrice BIDAULT, directeur général (2008-2012)

Pur produit Castel, passé par les Brasseries du Gabon, du Cameroun et du Niger, il a été directeur général de la Compagnie de boissons marocaines et internationales (Cobomi), Casablanca (2000-2003), une affaire qui ne parvint pas à percer et qui fut revendue à un groupe espagnol,

de la BB Lomé au Togo (2003-2006) et d'Oddbins à Londres, une filiale décevante des Vins Nicolas. Directeur d'exploitation de l'huilerie Copéol à Lyndiane (2012-2018), autre filiale calamiteuse du groupe Castel

2010 : rachat d'Africa Investissements Sénégal (Dakar, Quartier Sodida Bâtiment 37/38) : boissons gazeuses Africa Cola et Quinch.

Soboa : un nouveau directeur français suscite la colère des travailleurs (Seneweb-News, 29 septembre 2011)

Les travailleurs de la Société ouest africaine de brasserie (SOBOA) observent, depuis ce jeudi matin, un mouvement d'humeur, suite à la la décision prise par le nouveau directeur général de réduire de 50 % les salaires des ouvriers.

Les travailleurs se plaignaient aussi d'irrégularités dans le paiement des heures supplémentaires. Ils déclarent ne pas comprendre la « francisation » de la direction générale, alors que trois directeurs généraux sénégalais ont fait leurs preuves par le

passé. Ils accusent Fabrice Bidot [Bidault], nouveau directeur, d'avoir pris des mesures qui les mèneront directement à la faillite. Les employés ont regagné leurs postes après leur mouvement d'humeur, tout en maintenant la pression sur la direction.

il nous faut des responsables comme M. Fontana, M. Gningue Aymérou, Paul Diouf, Gana Faye

Patrick HERAIBI, directeur général (janvier 2013-juin 2014)

L'un des trois frères Heraibi a exercer des fonctions dirigeantes dans les brasseries Castel. Affecté par la suite en Angola

La Soboa innove de nouveaux produits, notamment les jus de fruits aux parfums mangue par Samba Nionko www.koldanews.com, 22 janvier 2014

La Soboa a lancé ce mercredi dans un hôtel de la place deux nouveaux parfums sur le marché sénégalais. Top mangue et top tropical, vont désormais compléter la gamme de produits de la Soboa. La cérémonie de lancement présidée par le directeur général, Patrick Heraibi, a vu la participation du comité de direction de la société. La marque Top existe au Sénégal depuis un et demi avec Top orange et Top ananas. Mais pour répondre encore mieux aux habitudes de consommation des Sénégalais, la société a décidé de lancer le parfum mangue. Un fruit qui entre dans les habitudes de consommations des Sénégalais. Le top tropical, qui répond au goût des Sénégalais des produits mixtes. Ces deux nouveaux produits seront disponibles en deux formats. La bouteille de 33 cl pour la consommation individuelle qui s'échange à 550 F CFA et la bouteille 125 cl pour la consommation familiale. Nous y reviendrons.

iGFM

Patrick Heraibi, directeur général de la SOBOA «Le lancement de deux nouveaux parfums va générer des centaines d'emplois » www.dakaractu.com, 24 janvier 2014

La société de brasserie ouest africaine a lancé avant-hier deux nouveaux parfums issus de sa gamme « TOP ». Il s'agit de Top mangue et Top tropical, qui non seulement, pour reprendre les propos du DG de la Soboa, répondent à une demande du consommateur mais va générer des centaines emplois. En adoptant une approche de communication dite de proximité, nous allons déplacer le produit au près du consommateur, en faisant sillonner 300 à 500 chariots dans les rues, les plages, les maisons, entre autres ». Quid de ce marketing dit de proximité, ce sont près de 300 emplois qui seront mis à la disposition des jeunes. En termes d'actions, Patrick Heraibi a révélé que son entreprise se voudra beaucoup plus imaginatif notamment à travers les créneaux développés « TOP ». « Nous allons lancer très prochainement et durant six mois, un mouvement de jeunesse, à caractère social, éducatif et artistique dénommé

« Top dance de rue ». «Le budget du lancement de cette nouvelle marque, avec comme slogan « Top ou rien» a été estimé à 10 millions de francs CFA», a établi le directeur commercial de la SOBOA.

\_\_\_\_\_

### 

EnQuête a tenté d'avoir l'avis de la Société des brasseries de l'ouest africain (SOBOA) qui commercialise la boisson XXL. En vain. Un reporter du journal s'est déplacé au moins à deux reprises au siège social de l'entreprise, mais sans jamais pouvoir trouver un interlocuteur. En plus de nombreux coups de téléphone passés avec une secrétaire censée prendre note et orienter les journalistes désireux d'accéder à une information de nature fondamentalement publique puisqu'il s'agit d'informer l'opinion sur un produit de consommation publique.

Profitant de la présentation à la presse de deux nouveaux produits de la Soboa, mercredi 22 janvier dernier, EnQuête s'est approché du directeur commercial et marketing, Hyacinthe Amegnaglo. «Je ne peux pas parler de la boisson XXL aujourd'hui.

On est là pour Top (NDLR : une autre boisson) et on risque de se perdre», a-t-il rétorqué quand on a souhaité avoir ses explications sur un produit qui ne serait pas totalement aux normes légales. Toutefois, M. Amegnaglo promit de donner suite à notre requête. C'est ainsi que rendez-vous avait été pris une semaine après.

Au siège de Soboa, dans son bureau, le mercredi 29 janvier, il nous tint le discours suivant : «Moi, je ne peux me prononcer que sur la commercialisation de ce produit. Pour les aspects que vous avez évoqués, c'est ma collègue Fatou Seck qui doit vous répondre. Faites-moi parvenir par mail le questionnaire et vous aurez les réponses dans la journée.» Le questionnaire lui a été envoyé par mail, et deux jours après, rien... Jusqu'à hier, vendredi 28 mars 2014.

Un esprit tordu peut en déduire, logiquement et raisonnablement, que Soboa aurait sûrement des choses à cacher à propos de cette boisson en grande circulation et qui s'appelle XXL. Aux lecteurs d'en juger ! À préciser, selon nos informations, que la boisson XXL, même si elle est présente sur le marché africain, serait introuvable dans le répertoire des marques de la firme « Coca-Cola Company ».

Vincent BROUARD, directeur général (juin 2014-février 2016) en provenance de la Sobebra à Cotonou (Bénin)

La bière « La Gazelle », patrimoine du Sénégal www.au-senegal.com, 3 décembre 2014



La Gazelle historique

On la trouve partout si on veut bien la chercher : de Louga à Kédougou, de Podor à Bignona, dans des bars « clandos » ou des petites boutiques de quartier. Soixante-trois centilitres bienvenus de bière légère et rafraîchissante.

C'est la bière typique du Sénégal. Brassée à Dakar depuis 1928 [sachant que la Soboa n'a démarré qu'en novembre 1930...], légère et d'un format aisément reconnaissable, elle est devenue un symbole national. Elle titre 4,2 °, juste de quoi procurer un sentiment de quiétude et d'apaisement à l'issue d'une journée de chaleur et de poussière.

### DE LA GAZELLE À LA SOBOA

En 1928 naissait La Gazelle, brasserie implantée dans la zone industrielle de Bel-Air à Dakar. C'était à l'époque une filiale du groupe français Brasseries et glacières d'Indochine (BGI), devenu ensuite Brasseries et glacières internationales [faux]. Elle ne prendra le nom de Soboa (Société des brasseries de l'Ouest africain) que quelques années plus tard, après avoir fusionnée [sic] avec d'autres compagnies [faux]. Elle appartient aujourd'hui au groupe Castel et demeure la seule brasserie du Sénégal.

Les anciens se souviennent encore avec nostalgie. Sérères, Wolofs thiédos et Bambaras constituaient l'essentiel du personnel. Les grossistes venaient avec des brouettes et des charrettes enlever leurs commandes. Le chargement se faisait dans des sacs en toile de jute : pour chaque 100 sacs chargés, 10 étaient offerts pour compenser les pertes. On a ensuite utilisé des cartons, puis des casiers en bois, avant d'arriver aux casiers en plastique que nous connaissons aujourd'hui.

La Gazelle coûtait 15 francs CFA et il s'en écoulait 600 bouteilles par jour.

Premiers modèles de pousse pousse



### LA GAZELLE ADOPTE DE NOUVEAUX FORMATS

Face à la concurrence des bières importées, la Gazelle a dû s'adapter au marché. En avril 2013 est lancé le format 50 cl tandis qu'apparaît la version 33 cl en janvier 2014. L'étiquette évolue et une grande campagne de communication est lancée : le slogan « Cossane la fi » (C'est une tradition) remplace « Kèn dou ko diawatlé » (Nul ne peut la confondre).

Ces petits formats, plus adaptés aux modes de consommation d'aujourd'hui, se font une place petit à petit sur le marché. Mais les puristes continueront longtemps sans doute à préférer la Gazelle historique.

### FAITS ET CHIFFRES

La Soboa est une société anonyme classée parmi les trente premières entreprises du Sénégal. Elle emploie plus de 300 personnes. Elle produit et commercialise quatre marques de bière (la Gazelle, Flag, « 33 » Export, Castel Beer), sept marques de boissons gazeuses (Top, Gazelle limonade, Coca-Cola, Fanta, Sprite, Schweppes, Vimto), une boisson énergisante (XXL Energy) et une boisson énergétique (Malta).

Prix public 2014:

- Gazelle 33 cl, 400 F CFA
- Gazelle 50 cl. 600 F CFA
- Gazelle 63 cl, 700 F CFA

Composition: eau, malte, maïs, houblon.

Titrage: 4,2 % en volume.

HAUSSE DU PRIX DE LA BOISSON SUCREE La Soboa dicte sa loi aux revendeurs et consommateurs par DIENE NGOM (stagiaire) www.engueteplus.com, 3 août 2016 Se désaltérer avec de la boisson sucrée venant de la Société des Brasseries de l'Ouest africain (SOBOA) n'est plus une tarte. Depuis quelque temps, cette société a décidé d'augmenter le prix de ce liquide prisé par la population, sous le regard impuissant des consommateurs et des boutiquiers.

Sans crier gare, la Société des Brasseries de l'Ouest africain a décidé de revoir à la hausse le prix de certains de ses produits. Ainsi, désormais, la bouteille de boisson de 125 centilitres (CL) coûte 800 au lieu de 700 F CFA et celle de 30 CL en verre 250 à la place de 200 F CFA, soit une hausse respectivement de 100 F CFA et de 50 F CFA. « Les clients nous indexent alors que nous avons appris en même temps qu'eux l'augmentation du prix de la boisson sucrée. Nous ne sommes même pas en mesure de donner la plus petite explication », se désole Abdoulaye Fall, boutiquier au Point E. Cette mesure impopulaire malgré la campagne de publicité lancée par l'entreprise est en vigueur il y a deux à trois semaines.

Du point E à la Médina, en passant par l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (Ucad), le constat est unique. Les revendeurs pointent du doigt un catalogue affiché à l'entrée des boutiques. Sur ces brochures figure une représentation des bouteilles et des nouveaux prix. « Voici ce que nous avons reçu des grossistes », précise Moustapha Diallo, gérant d'une boutique à l'Ucad. Bon nombre de consommateurs ne sont pas encore au parfum. Dieynaba Niang, étudiante, explique qu'elle n'est pas au courant de cette hausse tout en martelant que ce n'est pas normal que le prix d'un produit soit augmenté sans que le consommateur sache les tenants et les aboutissants.

Administrativement, le consommateur ne dispose pas de textes permettant de lutter contre cette forfaiture. L'article 2 de la loi du 22 août 1994 portant sur le prix, la concurrence et les contentieux économiques stipule que « les prix des biens, produits et services sont librement déterminés par le jeu de la concurrence ». Cependant, ce présent article ne concerne pas les denrées de premières nécessités [sic].

Face à cette impotence [sic] de pouvoir réguler le prix faute de textes, le président de l'Association des consommateurs du Sénégal propose de consommer local. « Nous ne sommes pas obligés d'acheter de la boisson de la SOBOA. Nous pouvons aussi consommer nos jus locaux qui sont plus propices à notre santé et à notre développement économique », argumente Momar Ndao.

A noter que toutes nos tentatives de recueillir la version de la Soboa, sont restées vaines. Car nos différents interlocuteurs de la Société des Brasseries de l'Ouest africain, n'ont pas voulu se prononcer sur le sujet.

Damien BARON, directeur général (septembre 2017-juillet 2020)

DAMIEN BARON (directeur général de la SOBOA) : « On a commis quelques erreurs stratégiques » Propos recueillis par BABACAR WILLAN www.enqueteplus.com, 12 décembre 2017

Damien Baron, tout nouveau directeur de la Soboa, débarque en redresseur. Arrivé il y a trois mois, il a hérité d'une boîte défaillante à plusieurs niveaux et qui a perdu du terrain. En marge d'une conférence de presse, il a accepté de s'exprimer sur la situation de l'entreprise.

• Quelle est la situation actuelle de la Soboa ?

On produit bien. On vend, mais on aimerait vendre plus comme toute entreprise. On aura un résultat déficitaire, c'est pourquoi on cherche l'efficacité. On a un plan d'action et un budget avec un retour aux résultats l'année prochaine. On est très ambitieux, on a beaucoup d'améliorations à apporter à l'entreprise. On pense qu'on va beaucoup s'améliorer.

• Quel est le déficit et quand il a commencé ?

Je ne peux pas vous dire tout de suite le déficit ; on a toujours été proche de zéro. L'actionnaire est prêt à remettre de l'argent dans l'outil qui est un peu vieillissant. On va réinvestir, il y aussi beaucoup de travail à faire sur les ressources humaines, le commercial, la logistique. On n'a [sic] pas mal d'actions, avec le soutien de l'actionnaire et des équipes. C'est pourquoi on est ambitieux. On est performant, mais on est plus performant dans les autres pays où on est. On souhaite donc être au même niveau que dans les autres pays.

• Quel est le montant des investissements ?

On est sur un plan à 4 milliards l'année prochaine, mais ce sera certainement 6 milliards, parce qu'on a révisé. On est en train de finaliser, on aura fini d'ici la fin de l'année pour une mise en place en 2018.

• Comment expliquer les difficultés actuelles de la Soboa ?

D'abord, l'outil industriel est obsolète. On a commis quelques erreurs stratégiques de management. On doit améliorer notre relation avec notre réseau de distribution pour être présent réellement partout. C'est essentiellement ça. Industrie, management, distribution, c'est là où nous avons péché.

• Qu'en est-il de la concurrence ?

La concurrence, elle existe ailleurs. On a l'habitude de la concurrence loyale. Nous sommes dans une vingtaine de pays, le groupe Castel est présent dans plus de 150 pays. La concurrence existe partout. Le tout est qu'elle soit loyale. Nous sommes une entreprise formelle, nous payons 100 % de nos taxes, qu'elles soient douanières, fiscales ou sociales. S'il y a des importations, que les importateurs payent les taxes et que l'Etat pense à protéger l'industrie locale, parce que c'est elle qui génère de l'emploi, de la richesse. Il faut donc s'assurer que le jeu soit égal avec nos concurrents importateurs.

• Quelle est la part de marché de la Soboa ?

Nous avons à peu près 60 %, mais dans certains pays, on peut aller jusqu'à 90 ou 95 %. Donc, ici, on a perdu du terrain.

• On assiste à la montée des jus naturels. N'est-ce pas une concurrence sérieuse ?

Je pense que c'est plutôt nous-mêmes qui sommes défaillants. On a du mal à produire notamment nos boissons en verre, parce que l'outil est obsolète. C'est là que nous allons faire de gros efforts sur les investissements, pour remettre à niveau notre outil et se développer correctement partout.

Victime de la concurrence, la SOBOA fustige la taxation par Diedhiou thieydakar.net, 26 juin 2018

C'est lors de la visite de l'ambassadeur de la France au Sénégal, Christophe Bigot, que Damien Baron, directeur général de la Société des brasseries de l'Ouest africain (SOBOA), a déclaré que la « SOBOA se comporte pas trop mal, mais pas comme on le souhaiterait.

D'après le directeur général : « On investit beaucoup, et on a un grand programme de rénovation au niveau distribution et commercial. On est un peu inquiet en termes de taxation. Et on peut noter que depuis 2010, un contexte difficile avec une baisse des

ventes et une forte concurrence des importations, tant en bières qu'en boissons gazeuses, mais également avec des droits d'accise trop élevé : 5 % pour les poissons gazeuses et 40% pour les bières ».

Par rapport à la taxe, Damien Baron s'offusque de la manière dont on taxe les entreprises locales. Selon lui : « l'UEMOA, met des fourchettes. Sur des bossons comme la bière, ça peut aller jusqu'à 50 %. Et pour nous, qui sommes des producteurs locaux formels, on paye la taxe au prix de vente alors que les importateurs, payent au cordon douanier avec des prix qui peuvent être erronés. C'est un coup dur pour nous ».

De son côté, Christophe Bigot, ambassadeur de la France au Sénégal, a expliqué que : « j'étais frappé de voir que la SOBOA était soucieux de l'environnement car il y'a tout un volet de traitement des eaux. Mais également du fait que l'entreprise participe à l'économie sénégalaise par des investissements des emplois».

Concernant l'actualité sur la part de marché des entreprise française au Sénégal, il soutient que : « c'est normal que le Sénégal ouvre son marché aux entreprises internationales. Il y'a une grande diversité de nationalité qui s'intéresse au marché sénégalais qui est en forte croissance et qui a beaucoup de potentiel. La chance des entreprises françaises, c'est qu'elles sont bien connues et ils ont une relation étroite avec le Sénégal. Mais pour ce qui est de part de marché, sur une quinzaine d'années, les entreprises françaises sont passées de 25 à 15 % environ ».

### Résumé

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE SOBOA EN LIEN AVEC LA RADIATION DE SES ACTIONS Offre initiée par les Brasseries & Glacières Internationales et présentée par ALANTRA (12 février 2019)

Les Brasseries et glacières internationales, société anonyme au capital de 37.328.800 euros, dont le siège social est situé 49-51, rue François-1er, 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 339 412 538, offre de manière irrévocable aux actionnaires de la Société des Brasseries de l'Ouest Africain, société anonyme avec conseil d'administration de droit sénégalais au capital de 819.750.000 F CFA, dont le siège social est situé route des Brasseries – BP 290 DAKAR, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro SN-DKR-1929-B-007, dont les actions sont négociés sur Euronext à Paris (compartiment C) sous le code ISIN SN0008626971 (non détenues par l'Initiateur au prix de 690 euros par action, payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« Offre »).

78.796 actions et 78.796 droits de vote, représentant 96,1 % du capital et des droits de vote, sont détenus par BGI.

L'offre porte sur 3.179 actions existantes représentant 3,9 % du capital et des droits de vote

Alantra Capital Markets, sociedad de valores, S.A, entreprise d'investissement ayant son siège social 17, Padilla, 28006 Madrid, a déposé le projet d'offre auprès de l'AMF le 11 février 2019.

Compte tenu notamment du contexte très concurrentiel du marché de la bière et des boissons gazeuses au Sénégal, la SOBOA est confrontée à des difficultés importantes pour maintenir ses volumes de production et sa rentabilité. Les pertes se sont élevées à 1.488 MF CFA en 2015, 41 MF CFA en 2016 et 2.457 MF CFA en 2017.

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. L'assemblée générale du 13 juin 2018 a cependant décidé de ne pas prononcer la dissolution.

La société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation desdites pertes est intervenue (soit le 31 décembre 2020), de réduire son capital d'un montant égal à celui des pertes.

La radiation constitue une opération préalable à la reconstitution.

Le maintien de la cotation n'est plus considéré par la société comme un élément susceptible de lui assurer de meilleures conditions de financement, mais constitue au contraire une source de coûts supplémentaires. .

L'offre permettra aux minoritaires de céder en une seule fois l'intégralité de leurs actions à un prix de 690 €.

Le conseil d'administration s'est réuni le 7 février 2019. L'ensemble des membres étant présents ou représentés (soit MM. Jean-Claude Palu, président-directeur général, Pierre Castel, Guy de Clercq, Michel Palu, Gilles Martignac, membres, Damien Baron, directeur général adjoint.

Ledit conseil d'administration a rendu un avis favorable.

### Amélioration des volumes et qualités : La SOBOA investit 10 milliards www.senactu.net, 29 mars 2019

La Société des brasseries de l'Ouest-africain (SOBOA) a procédé, ce jeudi, à Dakar, à la présentation de sa politique de Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). À cet effet, le directeur général de la SOBOA, Damien Baron, a indiqué que «malgré notre âge vénérable (90 ans), nous avons connu, ces dernières années, une crise de croissance. Et avons donc dû mettre en place un plan de redressement qui s'est articulé autour de la modernisation de notre unité industrielle avec un investissement de 6 milliards de francs CFA en 2018. Et 4 milliards de francs CFA cette année. Le tout, dans le but d'améliorer les volumes et qualités. Nous faisons partie d'un grand groupe international, le groupe Castel et sommes l'embouteilleur du leader mondial de la boisson: The Coca-cola company ». La SOBOA, leader sénégalais des boissons gazeuses et des bières, doit, selon lui, montrer l'exemple de l'entreprise responsable au Sénégal.

Il s'exprimait... en présence du directeur de cabinet du ministre de l'environnement et du développement durable... Initiateur de la RSE, Philippe Bary a expliqué : ... « Tout le combat, c'est d'amener aussi bien les grandes entreprises, les multinationales, les entreprises locales et même les petites entreprises qui travaillent avec ces grandes entreprises à être dans ce système de management de la RSE».

Senactu.net avec Vox Pop

### LA SOBOA VEUT ROMPRE AVEC LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE par Silèye MBODJI www.seneplus.com, 24 septembre 2019

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), la Société des brasseries de l'ouest-africain, a décidé de promouvoir les produits en verre consigné. Une manière de participer à la protection de l'environnement

D'ici peu de temps, la SOBOA (Société des brasseries de l'Ouest-africain) ne produira plus de bouteilles en plastique. Les dirigeants de cette entreprise en ont pris l'engagement lors d'une conférence de presse tenue vendredi dernier. Dans le cadre de sa politique de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), la SOBOA a décidé de promouvoir les produits en verre consigné. Une manière de participer à la protection de

l'environnement. D'après le directeur général, M. Damien Baron, déjà à mi-parcours de sa Rse, son entreprise a enregistré des bons résultats sur l'impact environnemental...

La protection de l'environnement ne laisse pas indifférente la SOBOA. En effet, dans le cadre de sa politique de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), cette filiale du groupe français Castel a décidé de promouvoir les produits en verre consigné. Dans le cadre de sa campagne nationale de bouteille verre consigné, lancée vendredi dernier, ladite entreprise a réaffirmé son engagement pour la préservation de l'environnement et a aussi promis d'être un acteur intègre pour soutenir les communautés. Un objectif dont l'atteinte passe par l'arrêt de la production de bouteilles en plastique et la production des produits en verre consigné. D'après le directeur général de la SOBOA, déjà à mi-parcours de la RSE de l'entreprise, développée plus précisément depuis mars, l'impact environnemental est déjà palpable. « On participe à un acte écologique et on apporte notre pierre à la sauvegarde de l'environnement. Comme vous le savez, la pollution constitue une menace pour l'humanité. Notre impact environnemental, on l'a diminué de 13 %. En eau, on a diminué notre consommation de 30 %. C'est-à-dire qu'on ne suivait pas bien mais on gaspillait trop! Et là on a beaucoup économisé. En fuel, on a diminué notre impact de 21 %. Donc, ce sont des chiffres très encourageants.

En gasoil destiné à la production, on a diminué notre consommation de 60 %. Autrement dit, quand on fait des efforts, quand on investit sur l'environnement eh bien on obtient des résultats. Ces résultats sont bons pour l'environnement, ils sont bons économiquement aussi. C'est un double bénéfice pour la société dans laquelle on évolue, mais aussi pour l'entreprise » a indiqué Damien Baron, le directeur général de la SOBOA. Il se félicite d'améliorations obtenues sur le travail notamment la signature de conventions avec deux centres de formation et développement du programme de formation de la SOBOA, la baisse de la consommation des matières plastiques, la certification ISO 14001 obtenue en juillet, la baisse du taux de sucre des boissons gazeuses de 12 %, l'adoption de codes de conduite, le contrat en cours pour mécénat avec la pouponnière de la Médina et une société de traitement des déchets plastiques.

Un investissement de 3 milliards, une production accélérée et un accompagnement de plus de 3 millions de bouteilles neuves achetées en 2018!

Pour ce qui est de la production des bouteilles en verre, le directeur général de la SOBOA informe qu'« en 2018, nous avons investi plus de 3 milliards francs dans la modernisation d'une de nos lignes verre. Cette année, nous sommes en train de moderniser notre deuxième ligne. Ces investissements permettent d'accroitre la capacité de production. Nous sommes passés sur la nouvelle ligne de 10 000 bouteilles par heure à 30 000 bouteilles à l'heure. Ces investissements amélioreront la qualité grâce aux mireuses automatiques pour contrôler la qualité des bouteilles, empêcher tout corps étranger, contrôler les taux de remplissage, à une laveuse plus performante, à une soutireuse de nouvelle génération».

À en croire M. Damien Baron, à tout cela s'ajoute un fort investissement dans le parc de bouteilles : plus de 3 millions de bouteilles de verre achetées en 2018, 2019 et prévues en 2020. Prenant part à la conférence de presse, le ministre de l'Environnement et du Développement durable a salué l'initiative prise par la SOBOA pour la préservation de l'environnement. Abdou Karim Sall s'est réjoui de l'engagement des entreprises comme la SOBOA à accompagner la politique du président de la République dans son opération de « Zéro-déchet », mais également de lutter contre la pollution. « C'est donc heureux que cette nouvelle dynamique de protection de l'environnement soit amorcée par la SOBOA, entreprise citoyenne et pionnière dans le métier de fabrication de boissons au Sénégal depuis sa création en 1928.

Le Sénégal s'est résolument engagé dans une nouvelle dynamique de faire la protection de notre environnement un défi à surmonter comme indiqué dans la phase deux du PSE, notre référentiel pour le développement économique et social. Les

entreprises sont donc appelées à être au premier rang pour accompagner cette politique. La SOBOA a bien donc compris le message du président de la République en initiant cette campagne nationale d'utilisation de la bouteille verre afin d'apporter de manière concrète sa pierre à édifice pour bâtir un Sénégal dans un environnement sain et écologique sans déchet plastique » a salué le ministre de l'Environnement Abdou Karim Sall.

Pierre-Emmanuel MÉDARD, directeur général (août 2020-février 2023)

Au Sénégal, le succès naissant des bières artisanales et locales par Théa Ollivier (Dakar, correspondance) (Le Monde, 29 décembre 2021)

Au Sénégal, le marché est dominé par les bières industrielles brassées localement comme la Flag ou la Gazelle, commercialisées par la Société des brasseries de l'Ouest africain (SOBOA), une filiale du groupe Castel. Mais le fondateur de la brasserie du Gecko, le Français Sébastien Flachs, affirme qu'il y a de la place pour de nouveaux acteurs.

« Les consommateurs se plaignent de toujours boire les mêmes bières industrielles ou de payer un prix trop élevé dès qu'ils veulent un produit importé de qualité supérieure », précise l'entrepreneur, qui a commencé dans un garage au Sénégal avec des cuves de 170 litres.

\_\_\_\_\_

Au Sénégal, la fin du partenariat entre la Soboa et Coca-Cola (RFI, 22 juin 2022)

Avec notre correspondante à Dakar, Charlotte Idrac

Au Sénégal, la collaboration entre la Société des Brasseries de l'Ouest Africain (SOBOA) et Coca-Cola, c'est terminé. À partir du 1er juillet, la filiale sénégalaise de Castel n'embouteillera plus les sodas du géant américain. La suite logique du divorce annoncé entre Coca-Cola et Castel dans la plupart des pays africains où le groupe français est implanté.

Après 49 ans de collaboration avec Coca-Cola, c'est un partenariat qui s'achève « d'un commun accord » selon un communiqué de la Soboa. Dès le 1<sup>er</sup> juillet, la société va donc cesser ses opérations de production et de commercialisation des sodas de la marque : Coca-Cola, Fanta, Sprite et Schweppes.

Comme en Côte d'Ivoire avec le brasseur Solibra, ou au Burkina Faso avec Brakina, c'est une page qui se tourne pour la Soboa. C'est aussi un manque à gagner pour la société qui emploie environ 340 personnes, et contribue à hauteur de 15 milliards de francs CFA au budget de l'État.

Soboa compte sur ses autres produits

Mais l'entreprise indique pouvoir s'appuyer sur ses autres produits – la Gazelle, Top ou encore Vimto. Elle mise aussi sur la nouvelle marque de cola – World Cola – lancée

par Castel. Il annonce l'enrichissement de sa gamme « avec des marques panafricaines et internationales dans les toutes prochaines semaines ».

« Soboa vivait avant Coca-Cola et vivra encore après » assure un spécialiste du secteur. C'est le groupe IBS-Industries des Boissons du Sénégal qui va reprendre l'embouteillage des produits du mastodonte américain.

inboutemage acs pr

Boissons : au Sénégal, IBS en effervescence avec Coca-Cola par Théo du Couëdic, à Dakar (Jeune Afrique, 20 octobre 2022)

Avis aux amateurs : les boissons gazeuses de la marque Africa Star ne sont plus commercialisées au Sénégal. Il en sera bientôt de même pour les canettes de jus Uno et la boisson énergisante Black Power. En devenant, en juillet, l'embouteilleur exclusif de The Coca-Cola Company dans le pays, l'Industrie des boissons du Sénégal\* (IBS) a dû faire une croix sur ses propres marques pour se concentrer sur celles proposées par le géant américain – à savoir Coca-Cola, Fanta, Sprite, Minute Maid et Schweppes. « Cela n'a pas été facile », concède Rouda El Sahili, son directeur général, que *Jeune Afrique* a rencontré au siège de l'entreprise créée en 2013, dans la zone industrielle de Hann Bel-Air à Dakar.

Mais l'histoire du groupe familial avec la marque américaine ne date pas d'hier. « Nous étions déjà partenaires depuis 2016 sur la mise en canette et depuis 2018 sur l'exportation de leurs produits.

xportation de leurs

## VISITE ET REMISE DE DON À LA POUPONNIÈRE DE LA MÉDINA soboa.sn, 3 février 2023

Dans le cadre de sa Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), une délégation de la SOBOA, avec le directeur général, M. Emmanuel MÉDARD, accompagné de la responsable RSE du groupe Castel, M<sup>me</sup> Siham Belhadj, M<sup>me</sup> Fatou Seck Ndiaye responsable QHSE de la SOBOA, et M. Racine LY, responsable RSE, a rendu visite à la pouponnière des sœurs franciscaines missionnaires de Marie de la Médina pour un important lot de don de denrées composé de céréales et de lait de croissance.

Une aide précieuse pour les 80 bébés du foyer qui a été bien apprécié par la sœur Marie Louise et la mère supérieure Anna Diouf.

Lotfi KADAOUI, directeur général (février 2023) ingénieur de l'École nationale supérieure d'électricité et de mécanique (ENSEM) de Casablanca ancien dirigeant de Castel-Algérie

La Soboa nomme Boumy GUEYE en qualité de directeur supply chain au Sénégal par Ibrahima DIALLO africasupplychainmag.com, 31 mars 2023

[résumé]

... Boumy a commencé sa carrière chez Lafarge France en qualité de coordinateur chaine logistique en 1992. Il rejoint ensuite AstraZeneca France comme responsable planification-magasin (novembre 2003), puis responsable logistique (2006). De 2011 à 2015, il est directeur supply chain de Equitorial Coca-Cola Bottling Company Guinée-Conakry. Après cinq ans au cabinet experts-Visions, il rejoint la Sodeca, productrice de la marque d'eau Casamançaise (2020).

Expert certifié par l'ASCM (ex APICS), la plus grande association de supply chain au monde, Boumy possède un baccalauréat Série D, Physique, Chimie & SVT. il a étudié les Relations internationales et l'Economie à l'University of Sussex (1985-1986), obtenu une maîtrise en Administration et Gestion des Affaires à l'Université Grenoble (novembre 1986) et un Master en Management des Projets à l'IAE Lille (1987).

De nos jours, Boumy joue un rôle mentorat et de coaching auprès de la jeunesse africaine et enseigne dans plusieurs universités et écoles de commerce au Sénégal.

SOBOA https://castel-afrique.com/ 20 juin 2023

Nous sommes ravis d'avoir accueilli les étudiants du Groupe SupDeco Dakar pour une visite immersive.

Au cours de cette visite, les étudiants ont eu l'opportunité unique de plonger au cœur de nos processus de fabrication, d'observer nos technologies de pointe et de comprendre les étapes clés de la production de nos boissons de gualité.

Les étudiants ont eu également l'occasion de poser leurs questions et d'échanger avec nos experts, qui ont eu le plaisir de partager leurs connaissances et leurs expériences. Nous sommes persuadés que cette visite a été une expérience enrichissante qui leur a permis de découvrir les coulisses d'une société agroalimentaire de premier plan et de mieux appréhender les défis auxquels nous faisons face au quotidien.

Si vous souhaitez visiter notre entreprise, n'hésitez pas à nous contacter au 33 859 28 38 ou à nous envoyer un e-mail à l'adresse suivante : sobo.contact@castel-afrique.com. Nous serons ravis de vous accueillir et de vous faire découvrir notre environnement de travail passionnant.